

Communiqué de presse AG virtuelles

Solutions syndic4you

À l'arrêt depuis le début de la crise sanitaire, les assemblées générales (AG) à distance deviennent dès à présent une réalité pour toutes les copropriétés belges !

1 Belge sur 3, qui vit en appartement, est directement concerné.

Les décisions importantes pour la copropriété sont prises lors de l'assemblée générale annuelle des copropriétaires : approuver les comptes annuels, lancer des travaux de rénovation, renouveler les organes de gouvernance de l'association de copropriétaires (ACP) et le contrat de syndic...

Or, la grande majorité des AG n'ont pas eu lieu vu le contexte sanitaire exceptionnel que nous connaissons depuis le mois de mars. Comment trouver une salle de réunion suffisamment grande ? L'Horeca est fermé. Il faut bien entendu aussi respecter les règles bien légitimes de distanciation sociale et du confinement...

Les solutions ?

1. Reporter l'assemblée à 2021 ?

Tant que tout va bien OUI. Par contre, si des décisions urgentes doivent être prises : régler un conflit, entreprendre des travaux à la toiture ou au système de chauffage... NON. Les conséquences peuvent être dramatiques pour les occupants mais aussi pour le syndic dont la responsabilité civile peut être engagée s'il ne prend pas de décision. Selon le Code Civil, le syndic est chargé « d'accomplir tous actes conservatoires et tous actes d'administration provisoire ».

2. Tenir l'assemblée générale en ligne.

Des solutions simples existent...



Comment organiser votre AG virtuelle ?



Syndic4you propose une solution simple, économique et sécurisée : Meeting4you.

1. Le syndic crée et configure la copropriété dans la plateforme
2. Le syndic prépare l'ordre du jour (déjà préétabli selon les dispositions légales) et envoie les convocations via la plateforme
3. Tous les copropriétaires peuvent participer à l'AG à distance ou de manière hybride (certains en présentiel, d'autres à distance). L'authentification des propriétaires est garantie par l'envoi d'un code SMS ou email.
4. Tous les participants à l'AG peuvent voter depuis leur ordinateur. La plateforme calcule les votes de majorité en fonction des quotités de chacun.
5. Le PV étant généré automatiquement, le syndic peut directement l'envoyer aux copropriétaires.

Que dit la loi ?

Chaque propriétaire d'un lot fait partie de l'assemblée générale et participe physiquement ou si la convocation le prévoit, à distance, à ses délibérations.

LOI portant sur des dispositions diverses temporaires et structurelles en matière de justice dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19. Chapitre 20 Modifications à l'égard de l'assemblée générale des copropriétaires, Section 2 Modification de la loi du 4 février 2020 portant le livre 3 "Les biens" du Code civil.

Les AG virtuelles

Dans l'intérêt des copropriétaires, la procédure mise en place par le syndic doit respecter des règles très strictes telles que :

1. Les moyens d'authentification fiables pour éviter les fraudes
2. La protection des données privées
3. Le vote électronique et la rédaction de PV automatique sans possibilité de modification pour des décisions incontestables...

Difficile pour les quelques 100.000 syndics bénévoles qui n'ont ni l'outil informatique ni la formation nécessaire.

Appelez Syndic4you et ils vous aident !

Cette solution s'adresse aux syndics bénévoles mais aussi aux syndics professionnels. Dans le contexte actuel où tout est devenu plus difficile, les syndics professionnels peuvent aussi avoir besoin d'aide. Submergés par les multiples tâches à accomplir : l'administration, les rdv reportés (AG, expertises, corps de métier...) pouvoir organiser une partie de ses AG à distance peut lui faire gagner beaucoup de temps !

On peut aussi imaginer des AG hybrides mi-présentielles mi-virtuelles. Les copropriétaires qui ne peuvent pas ou qui refusent d'être présents physiquement auront ainsi la possibilité de participer à 100%.

Un tarif spécial tout au long de la crise sanitaire en guise de solidarité

Dans le contexte sanitaire actuel, Syndic4you a décidé d'apporter son soutien à tous les copropriétaires en Belgique afin qu'ils puissent avoir l'occasion de faire leur AG en toute sécurité. C'est ainsi que le tarif de Meeting4you est réduit de 50% jusqu'à la fin de la pandémie*.

Syndic4you c'est aussi

Conçue par des syndics bénévoles, Syndic4you est une startup 100% belge qui entend bien révolutionner le monde des petites copropriétés ! La plateforme de gestion de copropriété simple et intuitive s'enrichit de la fonctionnalité « tenue d'AG en ligne ». Un des premiers sur le marché. Avec toujours la possibilité de faire appel aux experts S4Y.

Conclusions

Les petites copropriétés qui ne trouvent pas de syndic professionnel doivent aujourd'hui profiter de ce virage numérique pour oser prendre en main la gestion de leur immeuble.

Demander une démo ?

www.meeting4you.be

hello@meeting4you.be

02 832 80 40

En partenariat avec



*Le prix est calculé sur base du nombre d'appartements dans la copropriété, à savoir 5€/appartement.

